



Conflit avec mon employeur

Par **muzyk**, le **25/09/2008** à **18:31**

bonjour

je suis en poste depuis le 02 Avril 2008 en tant que equipier gestionnaire commerciale pour un magasin grossiste a predominance alimentaire (Promocash)

Pendant la periode du 15 mai 2008 a la mis septembre j'effectué 60 a 70 heures par semaine et mon contrat stipule 35 heures

Afin de trouver une solution ,je suis alle dans son bureau pour lui dire que je travaillé beaucoup ; que les heures supplementaires ne m'avais pas etait payées et que j'allé peut etre quitter l'entreprise . Il m'a simplement dit et je le site: TRES BIEN J ACCEPTE TA DEMISSION A PARTIR DU 11 OCTOBRE TU NE FERAS PLUS PARTI DE L'ENTREPRISE LA PORTE DE MON BUREAU EST LA

TU PEUT SORTIR AU REVOIR.

Il y a aussi les manquements de mon employeur :

- je devais avoir un jour pars semaine
- un samedi sur deux
- une mutuelle
- des tickets resto

Rien de tout sa n'est arrivé.....

Maintenant il me met la pression une tres grosse pression pour que je parte au plus tot . Je lui ai dis que je lui donnerai ma demission une fois que j' aurai trouvé un emploi et que s'était mon droit. Il m'a dit qu on allait pas s'entendre sur se sujet .

Je suis a la foi

-receptionnaire
-responsable pole frais et surgeles
-equipier gestionnaire commercial
-equipier commercial
-manutentionnaire
je ne peux pas m occuper de tout

Je souhaiterai savoir si il avait une possibilite de me faire licencier sans perdre mes droits ?

Si je fais l'absence injustifiée ! Au bout de combien de jours doit il etre obligé de me licencier?
Ai je droit a des indemnités? Et au bout de combien de temps ?

JE COMPTE VRAIMENT SUR VOUS pour me trouver des solutions aux differents soucis que
je dois supporter MERCI BEAUCOUP